

**COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 octobre 2025  
 Délibération n°118

L'An deux mille vingt-cinq, le 22 octobre, à 19h30, le Conseil Municipal convoqué le 17 octobre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame MOREAU Gaëlle, Maire

**Nombre de membres en exercice : 19**

**Présents :** MOREAU Gaëlle ; FISCHER Maryline ; HERMITTE Jean-Pierre ; ADISSON Frank ; ALPHAND Thierry ; BARONNAT Bernard ; GIRAUD Matthieu ; JEANNE Virginie ; MOUGIN Rémi ;

**Absents :** CHERFILS Jacqueline ; MOSSO Véronique ; PRAT Christelle ; SEMIOND Philippe ; VERNET Laurent.

**Procurations :**

KIRKYACHARIAN Luc à HERMITTE Jean-Pierre - GRANET Alice à FISCHER Maryline - MOUTIER Gérard à MOREAU Gaëlle - COQUILLAT Catherine à JEANNE Virginie - VIESSANT Céline à ADISSON Frank

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

**OBJET : REVERSEMENT DES CARRES NEIGE AU CLUB DES SPORT PSV LA VALLOUISE SAISON 2024-2025**

Les exploitants de domaines skiables peuvent, à l'occasion de la vente de titres de transport, proposer à leurs clients des assurances liées à la pratique du ski. A ce titre les exploitants des stations, assimilés à des mandataires intermédiaires d'assurances, perçoivent une commission.

Depuis de nombreuses années et dans le cadre des différentes délégations de service public concédées par le SIVU puis par la commune de Vallouise-Pelvoux, les différents délégataires du domaine skiable de Pelvoux-Vallouise ont contribué à la vie du club de ski local en lui reversant les commissions perçues à l'occasion de la vente d'assurances aux clients de la station.

Pour la saison 2024-2025, le montant s'élève à 5475.60€.

**Vu la Loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne ;**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

**D'approuver** le versement de 5475.60€ à l'association CLUB DES SPORTS PUY ST VINCENT - LA VALLOUISE du produit des commissions perçues par la régie des remontées mécaniques à l'occasion de la vente d'assurances aux clients de la station de la saison 2024-2025

**D'approuver** la convention relative au versement des commissions revenant au mandataire intermédiaire d'assurance perçues lors de la vente d'assurances sur le domaine skiable alpin.  
**D'autoriser** Madame le maire à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

Le maire

Gaëlle MOREAU



La secrétaire de séance  
 Maryline FISCHER

